

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11919
24 décembre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 DECEMBRE 1975, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la résolution
3376 (XXX)^x, intitulée "Question de Palestine", que l'Assemblée générale a adoptée
à sa 2399^{ème} séance plénière, le 10 novembre 1975.

A ce propos, je voudrais appeler votre attention tout particulièrement sur le
paragraphe 8 du dispositif, ainsi libellé :

"Prie le Conseil de sécurité d'examiner, aussitôt que possible après le
1^{er} juin 1976, la question de l'exercice par le peuple palestinien des droits
inaliénables reconnus aux paragraphes 1 et 2 de la résolution 3236 (XXIX)."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette question à
l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kurt WALDHEIM

* Non reproduit ici; pour le texte, se reporter au document A/RMS/3376 (XXX).

75-29840

